
NOTE

SUR LES

TOMBEAUX LYDIENS DE SARDES ¹

Strabon place les tombeaux des rois de Lydie sur les bords du lac Coloë, ancien lac Gygée, à quarante stades de Sardes; et, avant lui, Hérodote avait décrit comme voisin du lac Gygée le tombeau d'Alyatte, butte gigantesque dont il compare la grandeur à celle des monuments de Babylone ou de l'Égypte (2).

On ne saurait se méprendre sur la position du lac et des tombeaux. Un seul lac existe aujourd'hui près de Sardes; et le long de ses rives se dressent une série de buttes dont quelques-unes sont colossales. Les Turcs les appellent les Mille tertres (*Bin tepe*): on dirait, à les voir de Sardes, un groupe de collines rapprochées les unes des autres par un jeu de perspective; de près, elles se présentent par files régulières qui suivent à perte de vue les ondulations du terrain. L'ordre qui préside à leur distribution, la parfaite régularité de leurs formes, tout prouve jusqu'à l'évidence que ces buttes furent élevées de main d'homme: aussi les voyageurs modernes s'accordent à reconnaître en elles les tombeaux mêmes mentionnés par Strabon. Chandler, Hamilton, Texier les ont décrites (3); et leurs relations, précisant les indications des anciens, ont achevé de nous rendre la physionomie extérieure des lieux. Mais l'intérieur des monuments demeura longtemps inconnu, comme si les explorateurs avaient reculé devant les chances d'une fouille au milieu de ces énormes massifs. Ce fut M. Spiegelthal qui le premier entreprit de sonder un tombeau: il choisit le plus grand de tous, celui d'Alyatte, et publia

(1) Lue devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(2) Strabon, XIII, p. 626 et 627 de l'édition Casaub.; Hérodote, I, 93.

(3) Chandler, *Travels in Asia Minor*, p. 263; Hamilton, *Asia Minor*, t. I, p. 145-146; Texier, *Asie Mineure*, p. 258-259.

en 1854 le résultat de ses recherches (1). Il était parvenu à la chambre sépulcrale. Malheureusement la chambre, visitée depuis des siècles, avait perdu ses trésors ; on pouvait craindre que les sépultures voisines n'eussent elles-mêmes à livrer que des salles vides ou des débris sans valeur : les fouilles se ralentirent et bientôt demeurèrent suspendues. Enfin, dans ces derniers temps, les travaux reprirent de l'activité ; et, lors de mon passage à Sardes, pendant l'automne 1875, j'ai trouvé plusieurs tombes ouvertes et déblayées. J'ignore l'histoire des découvertes et le nom de leur auteur ; j'ai pu du moins étudier la disposition des monuments, en analyser la structure, en apprécier le caractère.

Les tombeaux de Sardes se rapportent à un type à très-peu près uniforme.

La chambre sépulcrale, située sous la butte conique, est une petite salle basse, construite à fleur de terre, et dont les dimensions se reproduisent à peu près les mêmes, quelle que soit l'importance du tertre qui la recouvre. Ces dimensions sont en chiffres ronds : 3^m,50 dans le sens de la plus grande face, 2 mètres dans l'autre sens et 2 mètres en hauteur. Les grands côtés sont dirigés de l'est à l'ouest. Les murs sont en pierre de taille et doublés de contre-murs en moellon brut. Les plafonds se composent de grandes dalles. Une porte pratiquée dans la face sud, et se fermant par un tampon de pierre à feuillures, met la salle en communication avec un couloir qui va, après un parcours plus ou moins long, se perdre dans la masse même des remblais. Les parements de la chambre sont rarement achevés ; et le couloir se subdivise par tronçons successivement ajoutés les uns aux autres, dont l'exécution devient de plus en plus grossière à mesure qu'on s'éloigne de la chambre sépulcrale. Tous les détails accusent une évidente précipitation.

Pour préciser ces indications générales, j'ai résumé dans la série de dessins qui va suivre les dispositions habituelles des tombeaux lydiens.

Le tombeau fig. 1, 2, 3, a pour principales dimensions :

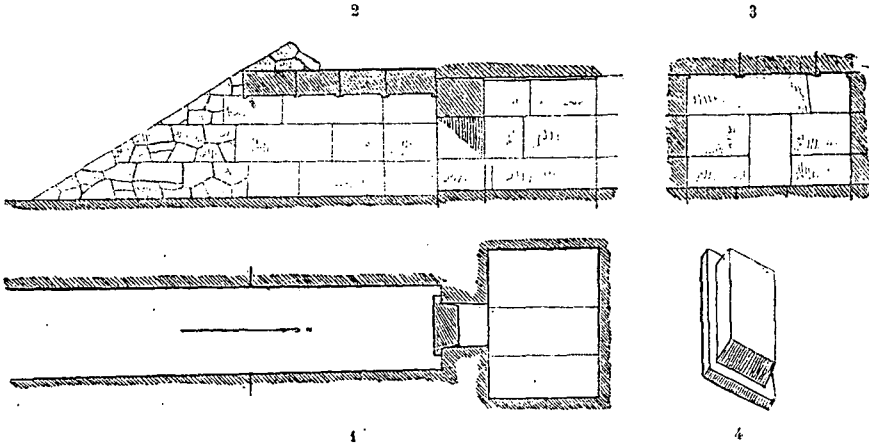
Longueur, 2^m,94 ; largeur, 2^m,01 ; hauteur, 2^m,02.

Couloir : largeur, 1^m,51 ; hauteur, 1^m,98.

La fig. 4 présente en perspective la dalle servant à fermer la cellule ; le plan fig. 4 montre cette dalle en place.

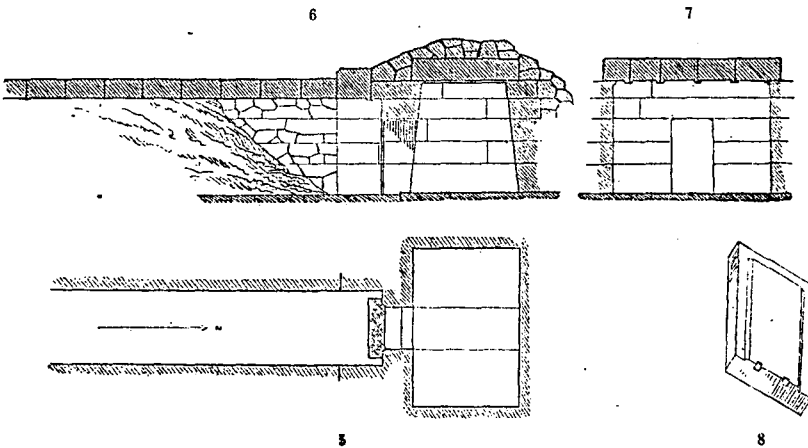
(1) *Monatsblatt der K. P. Akademie der Wissensch. zu Berlin*, 1854, p. 700-702.

Dans les murs du couloir, on distingue deux tronçons en pierre de taille construits bout à bout, sans liaison l'un avec l'autre, et un prolongement en blocage; le tout est enveloppé par les terres.



Le tombeau fig. 5, 6, 7, 8, est une variante du précédent. Les piédroits surplombent vers l'intérieur : l'inclinaison est sensiblement de 0^m,20 par mètre.

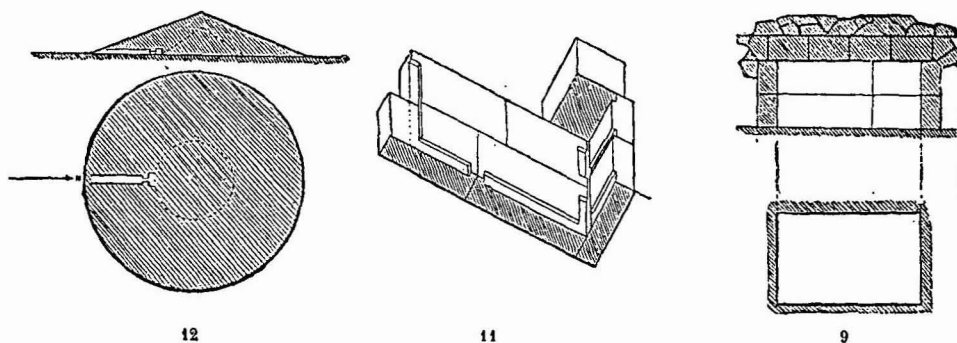
Dimensions de la salle : longueur, 2^m,83 ; largeur au niveau du sol, 1^m,94 ; largeur au niveau du plafond, 1^m,52 ; hauteur, 2 mètres.
Couloir : largeur, 1^m,29 ; hauteur, 1^m,71.



Le monument fig. 9 et 10 se réduit à la chambre sépulcrale. Elle

a 2^m,60 sur 1^m,65 et seulement 1^m,19 d'élévation. Le détail fig. 11 indique à grande échelle l'aspect des parements qui nous sont parvenus à l'état d'ébauche. On a supposé dans le tracé de la figure deux faces du monument détachées du sol et vues par dessous.

Le croquis n° 12 montre la place ordinairement occupée dans les remblais par la chambre sépulcrale et sa galerie d'accès.



Si l'on examine les parois d'une tranchée pratiquée à travers les terres, on reconnaîtra les circonstances suivantes :

Les remblais furent exécutés par couches coniques, régulièrement disposées autour de l'axe de la butte. Les couches inférieures sont à pentes raides, et la pente va s'atténuant d'assise en assise. Quant à la chambre sépulcrale, elle ne se trouve jamais au point central, mais est toujours reportée vers le pourtour (fig. 12).

On devine à ces indices quelle fut l'organisation générale et la conduite des travaux de construction. Deux ateliers se trouvaient en présence, celui des manœuvres qui élevaient le massif de terre, et celui des maçons qui bâtissaient la chambre sépulcrale. Il fallait éviter entre les uns et les autres un contact gênant pour tous, et c'est en vue de ce résultat qu'on éloignait de l'axe du cône la chambre à construire; on se ménageait ainsi vers le centre un espace libre où l'on pût déposer, sous forme d'amas conique à talus raides, les terres destinées à constituer le noyau de la butte. Ce noyau, sans cesse grossissant, finissait par atteindre, puis englober la cellule, et ne lui laisser pour accès que la galerie embranchée sur sa face sud; on s'occupait alors des travaux intérieurs; et, à mesure que les remblais du cône s'accumulaient au dehors, on allongeait la galerie

pour en mettre l'entrée à l'abri de l'invasion des terres. De là ces reprises, ces solutions de continuité qui s'observent dans l'appareil de toutes les galeries. Quelquefois même, pour en accélérer l'allongement, on renonçait à bâtir en matériaux d'appareil, et l'on substituait le moellon brut à la pierre de taille (fig. 2 et 6). Enfin on ne s'astreignait pas à terminer avec une correction irréprochable les parois du tombeau : on y déposait le mort; et, la porte une fois close, on abandonnait au milieu des terres amoncelées la cellule, que sa petitesse même et le soin mis à la construire garantissaient contre l'effort de leurs pressions. Les galeries d'accès, moins soigneusement établies, étaient plus exposées à céder sous la charge : aussi, pour en éviter l'écrasement, on les comblait intérieurement de terre; leur état d'obstruction absolue et l'absence de toute porte à leur extrémité, mettent ce dernier fait hors de doute.

Ainsi se résume la marche des travaux, ainsi s'explique la disposition générale des monuments. Si, maintenant, on envisage les procédés mêmes qui ont servi à la préparation et à l'emploi des pierres, on saisira, entre les méthodes des Lydiens et celles des Grecs, des analogies qui n'ont assurément rien de fortuit.

Les blocs sont ébauchés comme l'ont été ceux des monuments helléniques de la meilleure époque. Lorsque le temps a manqué pour en dresser les parements avant de les mettre en place, on retrouve au pourtour des panneaux inachevés (fig. 11), des rainures directrices creusées pour guider l'ouvrier dans les opérations de la taille définitive : c'est le mode même d'exécution suivi aux Propylées d'Athènes. Au contraire, lorsque les blocs ont été mis en place tout taillés, on distingue, près de leurs angles saillants et le long des arêtes vives, des bourrelets en relief ménagés en vue de prévenir l'effet des chocs (fig. 2, 3, 7) : ce sont les précautions mêmes qui furent prises pour la pose des architraves de Ségeste.

Comme chez les Grecs, les pierres servant à couvrir les salles forment des plafonds, non des voûtes; et, quand le constructeur a craint de voir rompre sous la charge les dalles de ses plafonds, il en réduisit la portée en inclinant l'un vers l'autre les murs destinés à les soutenir (fig. 6). C'est ainsi que les Grecs ont constamment assuré la résistance des plates-bandes : les linteaux des portes grecques reposent tous sur des piédroits dont l'intervalle est moindre au sommet qu'à la base.

Il arrive, ai-je dit, que des galeries commencées en matériaux d'appareil se continuent en maçonnerie de moellons bruts. Dans ce cas (fig. 6) les moellons ne sont posés ni à joints vifs, ni à bain de

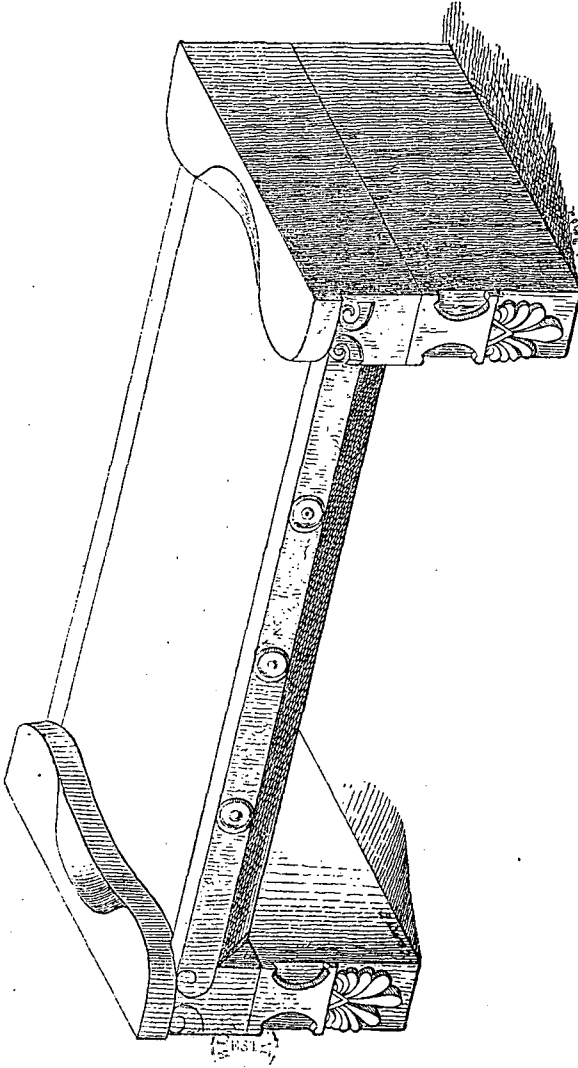
mortier : la matière qui les relie est simplement de la terre délayée. J'ai vu cette terre portant encore la marque du lissage à la truelle, et me suis assuré qu'aucune substance étrangère ne lui était incorporée. Je ne connais pas d'autre application d'un procédé aussi primitif dans les constructions monumentales des anciens. Je n'ose affirmer que le contre-mur en moellon qui double les parois des chambres soit ainsi maçonné à l'aide de terre en guise de mortier ; du moins la présence de terre compacte dans les interstices autorise à regarder la supposition comme vraisemblable.

Les moellons constituant la maçonnerie de blocage ne sont pas disposés entièrement au hasard : de deux en deux assises, la maçonnerie s'arase suivant une surface de lit bien exactement horizontale (fig. 6). C'est un procédé excellent, peu employé chez nous, mais d'un usage général aujourd'hui même dans la région inférieure des vallées de l'Hermus et du Méandre : nous assistons ici à l'un des plus curieux exemples de la persistance des traditions de l'art de bâtir en Orient. Enfin, suivant une coutume que les Grecs ont fréquemment admise en Asie Mineure, les pierres d'appareil sont posées sans scellements aussi bien que sans mortier.

Quels étaient les objets enfermés dans ces tombes ? Tous ceux dont la matière avait du prix ont disparu. Près du tombeau représenté fig. 6, j'ai rencontré des éclats de bois résineux, restes probables d'un cercueil, et une petite pièce de bois terminée en boule, où j'ai reconnu l'un des montants de la membrure. Ailleurs (tombe fig. 10) j'ai recueilli des éclats de poterie, des parcelles de bois mêlées aux clous de fer qui ont servi à les assembler ; plus loin, les débris d'un beau vase en albâtre à profil allongé ; enfin, des lits en pierre sur lesquels les Lydiens étendaient leurs morts, et dont l'étude semble intéresser également l'histoire des rites funèbres et l'histoire même de l'art. Quelques-uns sont d'une rare élégance ; en tous on distingue ce caractère d'exécution rapide qui nous a frappé dans la structure des tombeaux. J'ignore, faute de les avoir vus en place, leur arrangement à l'intérieur des chambres sépulcrales.

Un lit se composait (v. page suivante, fig. 13) d'une dalle horizontale formant la couche du mort, et de deux supports, faits chacun d'une pierre de champ. Le dessus de la dalle était creusé de manière à rappeler l'aspect d'un matelas qui s'affaisse, et chacune de ses extrémités se relevait en imitant un coussin que le poids de la tête a déprimé. Les deux coussins étaient pareils l'un à l'autre, et les deux moitiés du lit exactement symétriques.

La décoration sculptée était fort simple. On a retrouvé des coussins ornés de cet enroulement que les Grecs affectaient aux tombeaux; une rangée de patères s'alignaient sur le châssis du lit; chaque montant se détachait sur un fond légèrement fouillé et se terminait vers le bas par une palmette pendante.



13. Vue d'un des lits de la nécropole de Sardes.

La couleur, à son tour, intervenait dans la décoration de ces lits

funéraires. Des teintes vigoureuses rehaussaient les reliefs, et des ornements peints occupaient les espaces laissés vides par le sculpteur. Ces ornements, très-effacés aujourd'hui, seraient difficiles à rétablir, mais ce qui en reste suffit à nous convaincre qu'ils ont autrefois existé. Toute l'harmonie de la décoration peinte résultait du jeu de deux couleurs seulement : deux tons complémentaires, le vert et le rouge; ce sont du moins les seules couleurs que je sois parvenu à discerner.

Les figures de la pl. XIII compléteront cette description. Les lits y sont représentés en perspective cavalière; et l'on a profité de la symétrie qui règne entre leurs deux extrémités pour figurer seulement une moitié de chacun d'eux : les dessins supposent les lits coupés transversalement au milieu de leur longueur.

Lit A. La grecque qui se développe sur le rebord du coussin ne paraît pas suivre une loi bien définie. Les étoiles ornant la face latérale de la dalle sont à rayons mi-partis de vert et de rouge. Ces étoiles sont incorrectes, mal tracées : partout la hâte se trahit.

Le lit A provient de la salle fig. 2. Je l'ai trouvé à la porte même du tombeau d'où on l'avait tiré. Les autres, je les ai dessinés trop loin des tombes dont ils sortaient pour en connaître exactement la provenance.

Lit. B. Par une irrégularité que la précipitation du travail peut seule expliquer, les enroulements terminant le châssis à son extrémité de droite ressortent sur un fond champlévé, tandis que leurs symétriques de gauche sont simplement indiqués par un trait vert. L'œil de ces volutes renversées était rouge. Des traces de rouge se distinguent sur les patères.

Le piédroit C est une variante de celui du lit B. J'ai aperçu des restes de couleur rouge sur les feuilles de la palmette.

Quant au lit D, l'enroulement sculpté sur ses coussins affecte à la fois un mouvement brusque et une courbure brisée que le dessin est loin d'exagérer.

Comme style, cette décoration a la fermeté, l'allure franche des vieilles œuvres classiques : un peu plus de rudesse peut-être. C'est l'art grec, mais encore primitif, incomplètement dégagé des influences orientales, et se rapprochant de l'art étrusque par une remarquable conformité de caractères. Les lits de Sardes rappellent de tout point le magnifique lit de Cæré que possède le Louvre : de part et d'autre la disposition générale est la même; les ornements semblent tracés par la même main. Bien plus, on sait par les travaux

de Canina et de Noël des Vergers que, chez les Étrusques aussi bien qu'en Lydie, l'usage des lits funèbres existait; et M. Heuzey a montré que cette coutume était venue aux Étrusques des régions centrales de l'Asie Mineure (1). M. Heuzey conclut de la similitude des rites à une communauté d'origine entre les populations de l'Étrurie et celles de l'Asie Mineure; les découvertes de Sardes permettent, je crois, de préciser davantage la conclusion en circonscrivant la contrée d'où les Étrusques paraissent issus: l'analogie de style entre leurs monuments funèbres et ceux des Lydiens semble, en effet, une preuve en faveur de l'opinion qui rattache la famille étrusque à une souche lydienne.

Un mot encore sur la date probable des tombeaux de Sardes. Aucune inscription ne la détermine; mais on peut, à défaut d'indices positifs, se reporter au texte où Strabon présente les buttes de Sardes comme des sépultures royales (2). Le royaume de Lydie fut détruit cinq siècles et demi avant notre ère: les tombeaux de Sardes remonteraient donc au moins à la première moitié du vi^e siècle; et la sévérité encore archaïque de leur style ajoute un surcroît de vraisemblance à cette conjecture. Ce n'est là qu'une hypothèse, sans doute, mais c'est apparemment la plus plausible qu'on puisse formuler aujourd'hui sur leur date.

A. CHOISY.

(1) V. le Mém. de M. Heuzey, intitulé *Recherches sur les lits antiques considérés particulièrement comme forme de la sépulture*, 1873, in-8. Cf. Canina, *l'Antica Etruria marittima*, pl. 50, etc.; Noël des Vergers, *l'Etrurie et les Étrusques*, pl. 1 et 2.

(2) Strab., XIII, passage déjà cité.